



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Taxes foncières pour 2022

votées et perçues par la commune et divers organismes

Avis d'impôt

AVIS_TF_RG

La notice de cet avis est disponible en cliquant [ici](#) ou sur impots.gouv.fr

Vos références

Numéro fiscal (C) : 14 46 360 247 297
 Référence de l'avis : 22 85 4002065 28
 Contrat de prélèvement : P3 85 0007473 75
 Référence unique de mandat :
 FR46ZZZ005002P385000747375

Numéro de propriétaire : 001 P00686 G

Département d'imposition : 850
 VENDEE

Commune d'imposition : 001
 AIGUILLOU-SUR-MER (L)

Débiteur(s) légal(aux) :
 le détail est précisé en page suivante.

Numéro de rôle : 221
 Date d'établissement : 09/08/2022
 Date de mise en recouvrement : 31/08/2022

Identifiant service : 85049

Vos contacts

Par messagerie sécurisée
 dans votre espace particulier ou professionnel sur impots.gouv.fr

Par téléphone
 - pour toutes questions sur le prélèvement à l'échéance ou sur le prélèvement mensuel : au 0 809 401 401 *
 du lundi au vendredi, de 8h30 à 19h
 - pour toute autre question, votre centre des finances publiques (coordonnées ci-dessous)

Sur place
 auprès de votre centre des finances publiques (horaires sur impots.gouv.fr, rubrique « Contact »)

- **pour le paiement de votre impôt :**
 SIP-E LUCON
 20 RUE DES BLES D'OR CS 90120
 85407 LUCON
 Tél : 02 51 28 52 19
- **pour le montant de votre impôt :**
 CDIF LES SABLES D'OLONNE
 SECT. FONC 1ER SECTEUR
 155 RUE SIMONE VEIL
 CS 90373
 85109 LES SABLES-D'OLONNE CEDEX
 Tél : 02 51 21 76 66

* (service gratuit + coût de l'appel)

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES
 SIP-E LUCON
 20 RUE DES BLES D'OR CS 90120
 85407 LUCON

MONTONNEAU ANNICK
 PAR UDAF DE LA VENDEE BP 667
 119 BD DES ETATS UNIS
 85000 LA ROCHE SUR YON

Somme à prélever

672,00 €

Date limite de paiement : 17/10/2022

Vous avez choisi le prélèvement à l'échéance.

Sauf avis contraire de votre part avant le 01/10/2022, directement sur impots.gouv.fr ou en appelant le 0 809 401 401*, **la somme à payer sera prélevée automatiquement le 27/10/2022.**

Compte bancaire : FR29 2004 1010 111X XXXX XXX3 211

Identifiant de la banque : PSSTFRPPNTE

Nom du créancier : DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Vous n'avez rien à envoyer

À compter de l'automne 2022, le service « Gérer mes biens immobiliers », disponible dans votre espace sécurisé, s'enrichit de nouvelles démarches pour les propriétaires. Rendez-vous sur impots.gouv.fr.

DÉBITEUR(S) LÉGAL(AUX)

Identifiant	Droit	Désignation et adresse
MBMC75	PROPRIETAIRE	PAYRAUDEAU ANNICK MIREILLE DENISE

Taxes foncières 2022		Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Taxes spéciales	Taxe ordures ménagères	Taxe GEMAPI	Total des cotisations
Propriétés bâties	Taux 2021	34,65 %	%	%	0,147 %	12,35 %	0,956 %	
	Taux 2022	34,65 %	%	%	0,119 %	12,35 %	1,19 %	
	Adresse	10 RUE DES BELLES FILLES						
	Base	1333			1333	1333	1333	
	Cotisation	462			2	165	16	645
Propriétés non bâties	Adresse							
	Base							
	Cotisation							
	Cotisation lissée							
Terrain agricole	Cotisation 2021	447			2	159	12	
	Cotisation 2022	462			2	165	16	
	Variation	+3,36 %	%	%	0 %	+3,77 %	+33,33 %	645

		communes	communalité	additionnelle	spéciales	d'agriculture	GEMAPI	cotisations
Propriétés non bâties	Taux 2021	%	%	%	%	%	%	%
	Taux 2022	%	%	%	%	%	%	%
	Bases terres non agricoles							
	Bases terres agricoles							
	Cotisation 2021							
	Cotisation 2022							
	Variation	%	%	%	%	%	%	%
	Dégrèvement jeunes agriculteurs (JA)				Base du forfait forestier	Majoration base terrains constructibles	Caisse d'assurance des accidents agricoles	
	Base État						Droit proportionnel :	
	Base collectivité						Droit fixe :	

	Frais de gestion de la fiscalité directe locale	27
	Dégrèvement Habitation principale	
	Dégrèvement JA État	
	Dégrèvement JA Collectivité	
Références administratives : 850 51 021 049 001 001 W Z	Montant de votre impôt	672

Si vous souhaitez contester le montant de votre impôt, conformément aux articles R*190-1 et R*196-2 du livre des procédures fiscales, vous pouvez effectuer une réclamation sur votre messagerie sécurisée sur impots.gouv.fr ou par courrier adressé à votre centre des finances publiques, jusqu'au 31 décembre 2023.

Les calculs ayant permis la détermination du montant de votre imposition, ainsi que son détail, sont réalisés dans le cadre d'un traitement algorithmique. Conformément au code des relations entre le public et l'administration, vous avez accès aux règles définissant ce traitement ainsi qu'aux principales caractéristiques de sa mise en œuvre et l'explication de vos droits en la matière, en consultant impots.gouv.fr, rubrique « ouverture des données publiques de la DGFiP ».

Les informations recueillies pour les taxes foncières font l'objet d'un traitement de données à caractère personnel, mis en œuvre par la Direction générale des Finances publiques (120 rue de Bercy 75772 PARIS). Pour toutes informations sur la protection de vos données personnelles, consultez la politique de confidentialité accessible depuis la page internet suivante : <https://www.impots.gouv.fr/portail/confidentialite-informations-personnelles>. Des informations sur vos taxes foncières sont communiquées aux collectivités locales (art. L.135 B du livre des procédures fiscales). Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée et au règlement européen 2016/679 du 27 avril 2016, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données vous concernant ainsi que d'un droit à la limitation du traitement. Pour exercer vos droits, vous pouvez adresser votre demande au centre des finances publiques ou à l'adresse suivante : donnees-personnelles-mes-droits@dgfip.finances.gouv.fr. En outre, si vous estimez que le traitement de vos données à caractère personnel n'est pas conforme aux dispositions légales et réglementaires, vous pouvez exercer votre droit de réclamation auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés.